

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en électrotechnique ainsi qu'une connaissance approfondie de la norme NFC 18-510. Possédant une expérience professionnelle sur les ouvrages, les installations et équipements électriques.

Durée, lieu et nombre de stagiaire :

- 14h00 soit 2 jours de formation.
- Dans l'entreprise (en intra-entreprise) ou dans nos locaux (en inter-entreprise).
- Groupe de 1 à 12 stagiaires.

Public et pré-requis :

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les INSTALLATIONS et MATERIELS sur lesquels ils doivent intervenir.

Objectifs :

A l'issue de la formation habilitation électrique, les stagiaires seront capables d'accomplir en sécurité des opérations spécifiques à proximité d'installations ou équipements électriques ou d'effectuer des opérations simples d'ordre électrique. En respect des normes en vigueur :

- Maîtriser les dangers d'origine électrique.
- Protéger les personnes et les biens.
- Effectuer des opérations simples d'ordre électrique.

Méthodes pédagogiques :

La formation théorique comprend des exposés permettant d'acquérir les savoirs et des exercices d'application permettant de vérifier les acquis théoriques pour effectuer des opérations d'ordre non électrique dans l'environnement d'un risque électrique en respectant les consignes de prévention des risques électriques définies par la norme NFC 18-510.

Mise en situation de cas liés aux risques électriques propre à l'entreprise.

Moyens pédagogiques :

Support par vidéo projecteur, photos pour les analyses du risque électrique.

Différents équipements de protection individuels et collectifs, platine d'exercices.

QCM de validation de la partie théorique et grille de validation de la partie pratique.

Délivrance d'un manuel de prévention du risque électrique basé sur la norme NFC 18-510.

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

- d'évaluer ses savoirs ;
- d'analyser son comportement dans le cadre du domaine d'activité attribué ;
- d'évaluer sa connaissance des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS et/ou de son poste de travail pour opérer en sécurité ;
- d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Avis après formation :

A l'issue de la formation, un avis favorable ou défavorable sur l'habilitation est émis dans la forme précisée par la norme NFC 18-510 et un certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Programme :

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, alternatif et continu.
- Les dangers de l'électricité. Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- Les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
- Les textes réglementaires.
- Les classes de matériel et les indices de protection.
- Les EPI et EPC.
- Définition des symboles d'HABILITATION et les rôles de chacun (Exécutant B0-H0(V), Chargé d'intervention BS et Chargé d'opération spécifique BE Manœuvre).
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
- Le titre d'habilitation.
- Les différents appareillages électriques BT.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.
- Exercices pratiques sur platines ou en situation de travail sur site.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, nous louons des locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.